Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Accusé de violences avec menace d'une arme

Par Visiteur

BONJOUR,
Je vous ai sollicité le 10 juin ref-21561. Je reviens vers vous ayant plus d'informations de mon dossier pénal pour citation en comparution "normale". J'ai appris qu'en plus de la plainte de mon premier voisin s'ajoutait celle de son épouse au témoignage de leur proche voisin comme quoi ce dernier a déclaré que j'ai été menaçant avec un kutter dans la main mais qu'il ne souvenait pas si la lame était ouverte.. S'ajoute à cela des déclarations du couple sur les 6 dernières années comme quoi j'ai été menaçant à plusieurs reprises de faire usage de mon fusil si les bruits persistaient...
Si ce ne sont que des paroles contre les miennes,c'est quand même 3 dépots de plainte et je m'interroge de ce fait sur l'issue d'une éventuelle relaxe par insuffisance de preuves avec de telles accusations qualifiées de "violences avec menace d'arme". Comme je vous l'ai expliqué j'ai refusé auparavent une médiation présentée par la gendarmerie qui m'accablait de menaces verbales.

De telles accusations " peuvent-elles suffire" à une comdamnation??

Merci d'avance de votre réponse.. Cordialement .

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je vous ai sollicité le 10 juin ref-21561. Je reviens vers vous ayant plus d'informations de mon dossier pénal pour citation en comparution "normale". J'ai appris qu'en plus de la plainte de mon premier voisin s'ajoutait celle de son épouse au témoignage de leur proche voisin comme quoi ce dernier a déclaré que j'ai été menaçant avec un kutter dans la main mais qu'il ne souvenait pas si la lame était ouverte.. S'ajoute à cela des déclarations du couple sur les 6 dernières années comme quoi j'ai été menaçant à plusieurs reprises de faire usage de mon fusil si les bruits persistaient...
Si ce ne sont que des paroles contre les miennes,c'est quand même 3 dépots de plainte et je m'interroge de ce fait sur l'issue d'une éventuelle relaxe par insuffisance de preuves avec de telles accusations qualifiées de "violences avec menace d'arme". Comme je vous l'ai expliqué j'ai refusé auparavent une médiation présentée par la gendarmerie qui m'accablait de menaces verbales.

De telles accusations " peuvent-elles suffire" à une comdamnation??

Je ne vous cache pas que trois témoignages, c'est beaucoup, et que dans ces conditions, une relaxe est loin d'être évidente sauf pour vous à faire valoir également d'autres preuves et d'autres témoignages.

Mais à savoir si cela peut suffire à justifier une condamnation, je dirai "oui, malheureusement"...

Très cordialement.

Par Visiteur

Réponse bien reçue mais très surprenante.
En effet,expliquez-moi vite, comment suite à une querelle de voisinage, seul avec mon premier voisin, je peux trouver des témoignages qui prouvent que je n'étais pas armé.
Deuxièmement, vous répondez "mais à savoir si cela peut suffire à justifier une condamnation ", semble bien dire également que de simples accusations ne peuvent constituer à elles seules des éléments de preuves.

Je vous remercie de plus d'explications. Salutations.

Par Visiteur

Merci de bien vouloir faire suite à ma demande d'explications complémentairesà à mon message du 21 classée dans "historique de la discussion" peut être mauvaise manoeuvre de ma part. Je vous en remercie

---
Par Visiteur

Cher monsieur,

En effet,expliquez-moi vite, comment suite à une querelle de voisinage, seul avec mon premier voisin, je peux trouver des témoignages qui prouvent que je n'étais pas armé.

Il en a bien qui affirme que vous étiez armé, donc le problème se retourne dans tous les sens..

Deuxièmement, vous répondez "mais à savoir si cela peut suffire à justifier une condamnation ", semble bien dire également que de simples accusations ne peuvent constituer à elles seules des éléments de preuves.

Tout à fait, mais les accusations sont corroborées,semble t-il, par des témoignages ici. Je ne dis pas que vous allez être condamné, juste que c'est délicat: C'est votre parole contre celle de plusieurs personnes, en sachant que vous êtes l'accusé ici.

Très cordialement.